Axé-Compétences D'Autray

Formation

«Introduction à la comptabilité et à la tenue de livres»

21 novembre et 5 décembre 2017
(18h30 à 21h30)

POUR QUI ?

Entrepreneurs(es) et personnel administratif

OBJECTIF ?

Cette formation vise à introduire les notions de base de la comptabilité. À l'aide d'exemples, nous expliquerons comment enregistrer les différentes transactions financières, permettant ainsi de comprendre et de participer à la gestion de l'entreprise et de se conformer aux lois.

CONTENU DE L'ATELIER :

- L'état des revenus et dépenses et le bilan;
- Les principes comptables;
- Les règles du débit/crédit et l'équation comptable;
- Les transactions financières;
- Particularités pour une société par action et le livre de la société (des minutes);
- Particularités pour les inscrits aux TPS-TVQ.

FORMATEUR :
M. Carol Gagnon

M. Carol Gagnon est détenteur d'un baccalauréat en administration des affaires. Il a été à l'emploi de l'Agence du revenu du Canada à titre de vérificateur d'entreprise pendant plus de 30 ans. Au cours de ses 18 dernières années à l'emploi de l'ARC, il a agi à titre de conférencier en fiscalité pour les entreprises en démarrage. Muni d'une vaste expérience comme animateur-vulgarisateur d'ateliers en fiscalité, il poursuit, à son compte, sa mission de rendre le tout accessible aux entrepreneurs.

COÛT : 75$ par participant

LIEU : 145, chemin de la Traverse
Saint-Ignace-de-Loyola

Inscription au 450 836-0990 poste 0, avant le 17 novembre 2017

Axé-Compétences D'Autray

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

INTRODUCTION À LA COMPTABILITÉ ET LA TENUE DE LIVRES

ENTREPRISE :

ADRESSE :

PERSONNE-RESSOURCE :

TÉLÉPHONE :

COURRIEL :

	NOMBRE DE PARTICIPANTS
ATELIER 75 $ par participant	

L'entreprise s'engage à payer les frais de formation et, en cas d'annulation, accepte qu'aucun remboursement ne sera fait après la date limite d'inscription.

SIGNATURE :_____ DATE : _____

Merci de retourner ce formulaire avant le 17 novembre 2017, par télécopieur au 450 836-2001 ou numérisé par courriel à jproulx@masadc.ca.

Le nombre de places est limité. Aucun remboursement ne sera accepté après cette date.

Nous vous ferons parvenir une facture après la réception de votre inscription.